

Cotisations et contributions 2026



Juin 2026

SOMMAIRE

	COTISATIONS AU CDG	4
EMPLOI	Formation et Accompagnement des pratiques professionnelles	6
	Réalisation de bilans professionnels et conseil en mobilité	7
	Réalisation de bilans de parcours professionnels collectifs	7
	Emplois partagés	7
	Assistance au recrutement	7
	Missions temporaires	8
GESTION RH	Paie à façon	11
	Etude des droits d'aide au retour à l'emploi (ARE)	11
	SIRH départemental	12
	Conseil et accompagnement des organisations	12
	Cycle management primo-encadrants	12
	Coaching individuel et collectif	13
	Mon Diag'RH et Mon Diag'RH EHPAD	13
	Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	13
PRÉVENTION ET SANTÉ	Psychologue Clinicienne	15
	Accompagnements des collectifs en difficulté	15
	Réintégration pro-santé	15
	Accompagnements psycho-sociaux	15
	Accompagnements en prévention	15
	Ergonomie de prévention	15
	Ergonomie de conception	15
	Inspection	16
	Appui au déploiement du programme de prévention	16
	Contrat groupe assurances des risques statutaires	16
	FIPH	17
	Réalisation de bilans médico-professionnels	17

ACCOMPAGNEMENT LOCAL	Assistance logiciels métiers	19
	Etudes informatiques et accompagnements spécifiques	19
	Chef de projet informatique mutualisé (nouveau)	20
	SUPERV IT	20
	Rédaction d'actes fonciers	20
	Conseils en matière de législation funéraire	21
	Prévention aux cyber-risques	21
	Enquête administrative	21
	Délégué à la protection des données	22
	Conseil et assistance pluridisciplinaire	22
	Médiation préalable obligatoire (Forfait 10h)	23
	Médiation conventionnelle ou à l'initiative du juge	23
	Médiation entre professionnels (nouveau)	23
	Médiation collective	23
	Ingénierie financière (nouveau)	23
	Archives	23



Références :

- Circulaire du Ministère de l'Intérieur n° NOR/INT/B/88/00219 C du 9 juin 1988.
- Conseil d'Administration du 21/11/2025 – Délibération N°2025-xxx – Annexe 1

COTISATIONS AU CDG

Libellés	Rappel des taux 2025	Taux 2026	Missions obligatoires
Cotisation de base	0,77 %	0,77 %	<ul style="list-style-type: none">• Carrières, instances, droit syndical• Concours et GPEEC• Assistance Juridique Statutaire• Commissions médicales• FMPE• Licences Professionnelles• Métiers Administration Territoriales• Référent déontologue• Référent laïcité
Cotisations additionnelles	0,46 %	0,46 %	Santé au travail : <ul style="list-style-type: none">• Médecine Préventive• Psychologue clinicienne• Inspection
	0,23 %	0,23 %	Conseil en gestion administrative et juridique non statutaire : Procédures, organisation, marchés publics, urbanisme, retraites...
TOTAL	1,46 %	1,46 %	

L'assiette des cotisations est constituée par la masse des rémunérations telle qu'elle apparait aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels (B.R.C) dressés pour le règlement des charges sociales au titre de l'assurance maladie.

Les collectivités ou établissements publics cotisent pour l'ensemble de leur personnel (titulaires, stagiaires et non titulaires à temps complet ou non). Celles qui n'ont que du personnel non titulaire (horaires par exemple) doivent également cotiser.



EMPLOI



FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
FORMATION EN INTER AU CDG OU SUR SITE		
Contribution journalière (par participant) – repas compris	176,00 €	176,00 €
Contribution à la demi-journée (par participant)	114,00 €	114,00 €
FORMATION EN INTRA SUR SITE OU AU CDG		
Contribution journalière (par groupe) - hors repas	941,00 €	941,00 €
Contribution à la demi-journée (par groupe)	606,00 €	606,00 €
FORMATION EN « GRANDE ASSEMBLÉE »		
Contribution journalière (par participant) – hors repas	57,00 €	57,00 €
Contribution à la demi-journée (par participant)	38,00 €	38,00 €
SESSIONS DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)		
Formation Initiale (2 jours/participant) – repas compris	176,00 €	176,00 €
Maintien des acquis (1 jour/participant) – repas compris	114,00 €	114,00 €
Formation initiale SST sur site en intra (2 jours/groupe) – hors repas	1 190,00 €	1 190,00 €
Maintien des acquis SST sur site en intra (1 jour/groupe) – hors repas	770,00 €	770,00 €
PARCOURS INDIVIDUALISÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FMAT		
Formation théorique : contribution journalière (plafonnée à 2 120€)	106,00 €	106,00 €
Séquence de stage tutorée : contribution horaire	5,30 €	5,30 €
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ SUR SITE		
Contribution horaire – collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Contribution horaire – collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €
FORMATION EN INTRA ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ		
Forfait repas	17,50 €	17,50 €
RECRUTEMENT DIRECT D'UN STAGIAIRE ISSU DU DISPOSITIF FMAT PENDANT SA FORMATION OU DANS LES SIX MOIS SUIVANTS		
Contributions forfaitaires tenant compte des coûts de communication, de recrutement, de formation et d'accompagnement :		
Parcours Administration Générale des Services	2 200,00 €	2 200,00 €
Parcours Comptabilité Gestion des RH	1 900,00 €	1 900,00 €
Parcours Accueil Polyvalent en Mairie	1 250,00 €	1 250,00 €

RÉALISATION DE BILANS PROFESSIONNELS ET CONSEIL EN MOBILITÉ

(CONTRIBUTION HORAIRE)

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

REALISATION DE BILANS DE PARCOURS PROFESSIONNELS COLLECTIFS

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Forfait par accompagnement (collectivités affiliées)	1 600,00 €	1 600,00 €
Forfait par accompagnement (collectivités non affiliées)	-	2 000,00 €

EMPLOIS PARTAGES

(FACTURATION PAR PRELEVEMENT D'OFFICE)

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Frais de Gestion (base rémunération brute + charges patronales)	8,81 %	8,81 %

ASSISTANCE AU RECRUTEMENT

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Contribution horaire – collectivités affiliées	90,00 €	90,00 €
Contribution horaire – collectivités non-affiliées	106,00 €	106,00 €
Passation de tests : forfait	400,00 €	300,00 €



MISSIONS TEMPORAIRES

Tarifs des Missions temporaires au 1er juin 2026
Règlement par prélèvement d'office

Grade (1er échelon)		Indice Brut	Indice Majoré	Tarif horaire
Catégorie C Toutes filières confondues	C 1 <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif • Adjoint du patrimoine • Adjoint d'animation • Adjoint technique • Agent social Opérateur des APS 	367	366	25,88 €
	C 2 <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint du patrimoine principal 2ème classe • Adjoint d'animation principal - 2ème classe • Adjoint technique principal - 2ème classe • Agent social principal 2ème classe • ATSEM principal 2ème classe • Auxiliaire de soins principal 2ème classe (AMP) 	368	367	25,88 €
	C 3 <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal 1ère classe w • Adjoint du patrimoine principal 1ère classe • Adjoint d'animation principal 1ère classe • Adjoint technique principal 1ère classe • Agent social principal 1ère classe • ATSEM principal 1ère classe • Auxiliaire de soins principal 1ère classe (AMP) 	388	373	25,88 €
	Agent de maîtrise	372	369	25,88 €
	Agent de maîtrise principal	390	373	25,88 €



Catégorie B Toutes filières confondues	<ul style="list-style-type: none"> • Rédacteur • Moniteur éducateur et intervenant familial • Assistant d'enseignement artistique • Technicien • Educateur des APS • Animateur • Assistant de conservation du P et B • Auxiliaire de puériculture de 2ème classe • Auxiliaire de puériculture de 1ère classe • Aide-Soignant de classe normale 	389	373	25,91 €
	Aide-Soignant de classe supérieure	433	387	26,38 €
	Rédacteur principal de 2ème classe	401	376	25,91 €
Catégorie A Toutes filières confondues	Attaché	444	395	26,91 €
	Attaché de conservation du patrimoine	444	395	26,91 €
	<ul style="list-style-type: none"> • Educateur territorial de jeunes enfants • Assistant territorial socio-éducatif 	444	395	26,91 €
	Ingénieur	444	395	26,91 €
	Conseiller socio-éducatif	482	443	29,77 €
	Infirmier en soins généraux - classe normale	444	395	26,91 €

Observations : la liste n'est pas exhaustive dans la mesure où le service peut recruter pour toutes filières (excepté la police), tout grade et tout échelon. Cependant, les grades les plus courants sont ici indiqués. (Grille susceptible d'évolution selon réglementation applicable)

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE MOBILITÉS		
Libellés	Rappel des 2025	Contributions 2026
Convention Rebondir (agents en arrêt de travail)		
Frais de gestion mensuel/agent formé	1 000,00 €	1 000,00 €
Frais de gestion mensuel/agent non formé	500,00 €	500,00 €
Convention Tremplin (agents en PPR)	Sur proposition conventionnelle	
Convention Passerelle (agent en activité et en recherche de mobilité)		
Accompagnement Référent Technique Mé-tiers Administratifs (contribution horaire)	74 €	74 €

SOURCING		
Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Forfait - Collectivités affiliées	900,00 €	900,00 €
Forfait - Collectivités non affiliées	1060,00 €	1060,00 €

GESTION RH



PRESTATION PAIE

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
PAIE A FACON (Département 22)		
Nouvel adhérent : reprise des données, paramétrage, création d'agents :		
Collectivités de 0 à 49 agents	507.00 €	507.00 €
Collectivités de 50 à 100 agents	1 014.00 €	1 014.00 €
Collectivités plus de 100 agents	Sur proposition de travail	Sur proposition de travail
Coût par bulletin de salaire réalisé :		
Calcul de la paie	8,65 €	8,65 €
Calcul de la paie dans le logiciel de la collectivité à distance	7.57 €	7.57 €
PAIE A FACON (Hors département)		
Nouvel adhérent : reprise des données, paramétrage, création d'agents :		
Collectivités de 0 à 49 agents	507.00 €	507.00 €
Collectivités de 50 à 100 agents	1 014.00 €	1 014.00 €
Collectivités plus de 100 agents	Sur proposition de travail	Sur proposition de travail
Coût par bulletin de salaire réalisé :		
Calcul de la paie	12.98 €	12.98 €
Calcul de la paie dans le logiciel de la collectivité à distance	11.90 €	11.90 €
Forfait réversibilité paie à façon		
Collectivités de 0 à 49 agents	222,00 €	222,00 €
Collectivités de 50 à 100 agents	370,00 €	370,00 €
Collectivités plus de 100 agents	518,00 €	518,00 €

ETUDE DES DROITS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI (ARE)

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (forfait)
Collectivités affiliées	320,00 €	320,00 €
Collectivités non affiliées	400,00 €	400,00 €

SIRH DEPARTEMENTAL

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
SIRH DÉPARTEMENTAL		
Droits d'utilisation du SIRH mutualisé (hors hébergement) - contribution annuelle		
Par agent titulaire ou contractuel salarié par la collectivité 6 mois et plus dans l'année	30,58 € (*)	30,58 € (*)
Par agent contractuel salarié par la collectivité entre 2 et 6 mois dans l'année	26,07 € (*)	26,07 € (*)
Par élu et contractuel en activité jusqu'à 2 mois dans l'année	17,05 € (*)	17,05 € (*)
ATELIER DE PRISE EN MAIN DES MODULES (LA JOURNÉE)		
Prise en main pour 1 collectivité (5 pers. maxi)	906,40 €	906,40 €
Prise en main pour plusieurs collectivités (8 personnes maximum)	339,90 €	200,00 €
AUTRES		
Mise en place et accès au SIRH Départemental	Sur proposition de travail	Sur proposition de travail
Forfait réversibilité SIRH	4 750,00 €	4 750,00 €

(*) Ces tarifs sont actualisés au 1er janvier 2026 car ils évoluent à cette date dans le cadre du marché avec le fournisseur selon l'évolution de la valeur de l'indice SYNTEC.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Contribution horaire – collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Contribution horaire – collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

Nouveau

CYCLE MANAGEMENT PRIMO-ENCADRANTS

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Contribution forfaitaire – collectivités affiliées	-	1 800,00 €/agent
Contribution forfaitaire – collectivités non affiliées	-	2 000,00 €/agent

COACHING INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Contribution horaire - Collectivités affiliées	90,00 €	90,00 €
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	106,00 €	106,00 €

Nouveau

MON DIAG'RH et MON DIAG'RH EHPAD

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Collectivités affiliées	-	Inclus dans la cotisation additionnelle conseil en gestion administrative et juridique non statutaire

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (forfait)
Collectivités affiliées	Inclus dans les cotisations obligatoire et santé au travail	
Collectivités non affiliées (forfait)	720 €	720 €

ATELIER CODÉVELOPPEMENT

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Contribution forfaitaire par agent - Collectivités affiliées	563,00€	563,00€
Contribution horaire - Collectivités affiliées	-	90,00€
Contribution forfaitaire par agent - Collectivités non affiliées	663,00€	663,00€
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	-	106,00€

PRÉVENTION ET SANTÉ



Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
VISITES MÉDICALES SUPPLÉMENTAIRES, CONTRATS SPÉCIFIQUES		
Collectivités affiliées	79,00 €	79,00 €
Collectivités non affiliées	103,00 €	103,00 €
PSYCHOLOGUES CLINIENNES		
Accompagnement individuel et conseil	Inclus dans la cotisation santé	
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS EN DIFFICULTÉ / ANALYSE DES PRATIQUES		
Contribution horaire - Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €
Nouveau RÉINTÉGRATION PRO-SANTÉ		
Collectivités adhérentes au contrat groupe	inclus dans les frais de gestion	
Collectivités affiliées non adhérentes	-	90,00 €/heure
Collectivités non affiliées non adhérentes	-	106,00 €/heure
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAUX		
Contribution horaire - Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €
ACCOMPAGNEMENTS EN PRÉVENTION (CONTRIBUTION HORAIRE)		
Contribution horaire - Collectivités affiliées	74,00 €/heure	74,00 €
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00€
ERGONOMIE DE PRÉVENTION		
Contribution horaire - Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	90,00€	90,00€
ERGONOMIE DE CONCEPTION (CONTRIBUTION HORAIRE)		
Projets architecturaux - Collectivités affiliées	90,00 €	90,00 €
Projets architecturaux - Collectivités non affiliées	90,00 €	106,00 €
Projets d'aménagement correctif d'espace de travail - Collectivités affiliées	90,00 €	74,00 €
Projets d'aménagement correctif d'espace de travail - Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

APPUI AU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME DE PRÉVENTION

Phase 1 : montée en compétences des acteurs et définition du programme de prévention (contribution horaire)

Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Collectivités non affiliées	90,00€	90,00€

Phase 2 : accompagnement à la mise en oeuvre du programme de prévention (contribution à la demi-journée)

Collectivités moins de 2000 habitants	205,00 €	205,00 €
Collectivités à partir de 2000 habitants	265,00 €	265,00 €

CONTRAT GROUPE ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
----------	-------------------------------	--------------------

FRAIS DE GESTION DU CONTRAT GROUPE

Agent affilié à la CNRACL	0.30 %	0.30 %
Agent affilié à l'IRCANTEC	0.07 %	0.07 %

TAUX DE COTISATIONS DE L'ASSUREUR CNP AVEC BASE DE REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES À 90 % POUR LES COLLECTIVITÉS JUSQU'À 40 AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL :

CONTRAT TOUS RISQUES SELON FRANCHISE AGENTS CNRACL :

30 jours de franchise sur Maladie Ordinaire/Longue Maladie	6.65%	6.65%
20 jours de franchise sur Maladie Ordinaire/Longue Maladie	7.25%	7.25%
15 jours de franchise sur Maladie Ordinaire/Longue Maladie	7.78%	7.78%
10 jours de franchise sur Maladie Ordinaire/Longue Maladie		

CONTRAT TOUS RISQUES SELON FRANCHISE AGENTS IRCANTEC :

15 jours de franchise sur Maladie Ordinaire et Accident	0.88%	0.88%
10 jours de franchise sur Maladie Ordinaire et Accident	0.93%	0.93%

FRAIS DE GESTION POUR LES COLLECTIVITÉS NON COUVERTES PAR LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Forfait annuel	5 000,00 €	5 000,00 €
----------------	------------	------------

FIPH

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
FIPH - ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL : visite de postes, période préparatoire au reclassement (PPR), prestations d'appui spécifiques (PAS, etc...)	Non facturé - accompagnements pris en charge dans le cadre de la convention FIPHP	
FIPH - ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE (apprentis en situation de handicap)		
FIPH - RÉALISATION D'ÉTUDES ERGONOMIQUES (remboursement par le FIPH possible sous réserve des critères d'éligibilité) : Contribution horaire		
Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

RÉALISATION BILANS MEDICO PROFESSIONNELS (contribution horaire)

Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

INSPECTION

	Inclus dans la cotisation santé de 0.46 %
--	---



SANTÉ AU TRAVAIL PRÉVENTION POUR LES STRUCTURES FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT OU HOSPITALIERE

SANTÉ AU TRAVAIL / PRÉVENTION

Suivi médical, actions en milieu de travail (contribution forfaitaire par agent déclaré et par an)	134,00 €	140,00 €
Intervention préventeur - ergonome	108,00 €	108,00 €
Accompagnement / soutien psychologique collectif (contribution par séance)	101,00 €	101,00 €
Accompagnement médico psycho-social (contribution horaire)	81,00 €	81,00 €

ACCOMPAGNEMENT LOCAL



ASSISTANCE AUX LOGICIELS METIERS

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
ASSISTANCE PARTENARIAT ÉDITEURS		
Contribution horaire (contribution annuelle = taux horaire x nombre d'heures d'assistance requis pour les logiciels installés dans la collectivité)	77,00 €	77,00 €
PRISE EN MAIN DES LOGICIELS MÉTIERS		
Option N°1 (contribution journalière au CDG par agent)	311,00 €	311,00 €
Option N°1 (contribution journalière dans la collectivité)	444,00 €	444,00 €
Option N°4 (contribution annuelle)		
0-1500 habitants	612,00 €	612,00 €
1501-3500 habitants	859,00 €	859,00 €
3501-5000 habitants	980,00 €	980,00 €
+ 5000 habitants	1 225,00 €	1 225,00 €
CHANGEMENT DE GAMME / ÉDITEUR À LA DEMANDE DE LA COLLECTIVITÉ		
Forfait	962,00 €	962,00 €

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE (REPRISE DE DONNÉES/REMISE À NIVEAU TECHNIQUE) :

Collectivités affiliées		
0-1500 habitants	222,00 €	222,00 €
1501-3500 habitants	370,00 €	370,00 €
3501-5000 habitants	518,00 €	518,00 €
+ 5000 habitants	740,00 €	740,00 €
Collectivités non affiliées	90,00 € sur proposition	90,00 € sur proposition

CHEF DE PROJET MUTUALISE

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE MUTUALISÉ		
Contribution horaire - Collectivités affiliées	74,00€	74,00€
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €
SUPERV IT		
Mise à disposition de techniciens informatiques		
Supervision (par poste de travail/an)		
Niveau 1	240.00 €	240.00 €
Niveau 2	351.00 €	351.00 €
Niveau 3	442.50 €	442.50 €
Sauvegardes (forfait annuel sur bon de commande)		
20 Go	474.00 €	474.00 €
40 Go	931.00 €	931.00 €
60 Go	1 298.00 €	1 298.00 €
Sauvegarde plus de 60 Go et/ou extension coût de stockage pour un poste ou un serveur	Sur proposition de travail	Sur proposition de travail

REDACTION D'ACTES FONCIERS

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (horaire)
Rédaction d'actes de mutation foncière et création de servitudes	55.00 €	55.00 €
Conventions d'occupation à titre précaire		
Conventions de passage de canalisations		
Calcul d'indemnités d'éviction		
Suivi des périmètres de protection des points d'eau publics		

CONSEILS EN MATIERE DE LEGISLATION FUNERAIRE

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (horaire)
Diagnostic - Etat des lieux (déplacement sur site - évaluation de la mission)	55.00 €	55.00 €
Elaboration d'un règlement intérieur		
Mise à jour et numérisation des données funéraires, suivi des procédures de reprises		

PREVENTION AUX CYBER RISQUES

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Sensibilisation de base	Inclus DPD	Inclus DPD
Sensibilisation personnalisée (1/2 jour)	548,00 €	548,00 €
Diagnostic et préconisations		
0 - 3 500 habitants	518,00 €	518,00 €
3 500 - 7 500 habitants	1 818,00€	1 818,00€
> 7 500 habitants	Sur proposition	Sur proposition
Accompagnement à la mise en place des préconisations	Sur proposition	Sur proposition
Accompagnement à la mise en place d'un plan de gestion de crise cyber		
0 - 1 500 habitants	Sur proposition	Sur proposition
1 500 - 3 500 habitants	3 710,00 €	3 710,00 €
3 500 - 7 500 habitants	14 918,00 €	14 918,00 €
> 7 500 habitants	Sur proposition	Sur proposition

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Contribution horaire - Collectivités affiliées	90,00 €	90,00 €
Contribution horaire - Collectivités non affiliées	106,00 €	106,00 €

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Libellés		Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
Collectivités	Strates	Adhésion individuelle Contribution annuelle	
Communes	De 0 à 1 500 hab	562,00 €	562,00 €
	De 1 501 à 3 500 hab	844,00 €	844,00 €
	De 3 501 à 5 000 hab	984,00 €	984,00 €
	De 5 001 à 6 000 hab	1 547,00 €	1 547,00 €
	De 6 001 à 7 000 hab	2 271,00 €	2 271,00 €
	De 7 001 à 8 000 hab	3 082,00 €	3 082,00 €
	De 8 001 à 12 000 hab	3 125,00 €	3 125,00 €
	A partir de 12 001 hab	Sur proposition de travail après évaluation des besoins	Sur proposition de travail après évaluation des besoins
Syndicats		Sur proposition de travail après évaluation des besoins	Sur proposition de travail après évaluation des besoins
CCAS, EHPAD, SAD,	De 0 à 40 agents	562,00 €	562,00 €
	De 41 à 80 agents	844,00 €	844,00 €
	Plus de 80 agents	984,00 €	984,00 €
CIAS	De 0 à 40 agents	562,00 €	562,00 €
	De 41 à 80 agents	843,00 €	843,00 €
	De 81 à 150 agents	984,00 €	984,00 €
	Plus de 150 agents	1 817,00 €	1 817,00 €
Intercommunalités		4 326,00 €	4 326,00 €
Caisses des écoles		Inclus avec la commune	Inclus avec la commune

CONSEIL ET ASSISTANCE PLURIDISCIPLINAIRE

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (horaire)
Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

MÉDIATION

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026
MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (Forfait 10h)		
Collectivités affiliées	740.00 €	740.00 €
Collectivités non affiliées	900.00 €	900.00 €
MÉDIATION CONVENTIONNELLE OU À L'INITIATIVE DU JUGE (contribution horaire)		
Collectivités affiliées	90,00€	90,00 €
Collectivités non affiliées	106,00€	106,00 €
MÉDIATION ENTRE PROFESSIONNELS (contribution horaire)		
Collectivités affiliées	90,00€	90,00€
Collectivités non affiliées	106,00€	106,00€
MÉDIATION COLLECTIVE (contribution horaire)		
Collectivités affiliées	90,00€	90,00€
Collectivités non affiliées	106,00€	106,00€

INGENIERIE FINANCIERE (nouveau)

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (horaire)
Collectivités affiliées	74,00 €	74,00 €
Collectivités non affiliées	90,00 €	90,00 €

ARCHIVES

Libellés	Rappel des contributions 2025	Contributions 2026 (heures)
Mission classique	55.00 €	55.00 €
Mission longue durée sur 5 ans	50.00 €	50.00 €

Direction Ressources

Références : SG/XP/SLC

Tél. : 02 96 58 64 12

finances@cdg22.fr

